

Réf N° : 0299/FAT/2022

Alger, le 04/10/2022

A  
l'attention des Présidents  
des Ligues et des Clubs/Section de Tennis

**Objet : Agrément de la structure sportive**

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Nous avons l'honneur de vous faire rappeler que nous vous avons demandé de remettre à la Fédération Algérienne de Tennis, l'agrément de votre structure sportive, malheureusement il a été constaté qu'aucun intérêt ne lui a été accordé par la plupart des ligues et clubs.

De ce fait, nous réitérons notre demande en invitant les présidents des ligues et des clubs à nous fournir en urgence l'agrément de leur structure sportive avant la date du 15 octobre 2022, dernier délai de rigueur. Nous vous faisons savoir que passé ce délai, aucune structure sportive (ligue ou club) ne pourra prendre part aux activités de la Fédération Algérienne de Tennis.

Il est important de vous signaler que le récépissé de dépôt. d'agrément n'est pas valable.

Comptant sur votre collaboration habituelle, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'assurance de ma parfaite considération.



Fédération Algérienne de Tennis  
Le Président  
Mohamed Sofiane YOUSFI

